

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date 12.07.2022	Heure 12h46	Numéro 22.186	Département(s) DESC
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Alexandre Brodard

Titre : Radar fixe et 40 km/h à l'entrée d'autoroute de Thielle : revenir à la raison ?

Contenu :

Le Conseil d'État est prié de nous fournir les informations suivantes :

1. les chiffres et statistiques disponibles sur le nombre de véhicules amendés grâce à l'utilisation du radar fixe installé à l'entrée d'autoroute de Thielle en direction de Neuchâtel, de même que sur le montant moyen et total des amendes ;
2. une comparaison avec d'autres radars fixes du canton ;
3. son appréciation de la situation et sa position sur la possibilité de fixer la limitation de vitesse à 50 km/h à cet endroit.

Développement :

Quelques mois après leur mise en place, il semble opportun de tirer un premier bilan des mesures visant à augmenter la sécurité sur le tronçon d'entrée d'autoroute de Thielle, direction Neuchâtel (pose d'un radar fixe et réduction de la vitesse à 40 km/h), et de réfléchir à les rendre plus raisonnables, par exemple avec une limitation de vitesse à 50 km/h. Chaque automobiliste ayant emprunté ce tronçon a en effet depuis lors constaté qu'une limitation de vitesse à 50 km/h serait largement suffisante pour garantir la sécurité requise.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Alexandre Brodard

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Armelle von Allmen Benoit	Blaise Courvoisier	Lionel Rieder